

DEPARTEMENT
DE SAONE ET LOIRE

—
COMMUNE
DE
TORCY

ARRETE DU MAIRE

N° AR/2025-359

L'an deux mille vingt-cinq, le treize du mois d'août,

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande d'autorisation de stationnement d'un camion sur la voie publique, 23 rue du Morvan pour le déménagement de Monsieur Steven BACQUEZ, par la société de déménagement DARDINIER – 19 rue des Ribes 63170 AUBIERE.

Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRETONS

ARTICLE I : Monsieur Steven BACQUEZ et la société de déménagement DARDINIER sont autorisés à stationner un camion de déménagement (12 m – 26 tonnes) le jeudi 28 août 2025 de 7h00 à 18h00, 23 rue du Morvan 71210 TORCY.

ARTICLE II : Monsieur Steven BACQUEZ et la société de déménagement DARDINIER en charge du déménagement mettront en place la signalisation réglementaire.

ARTICLE III : Toutes les mesures de sécurité devront être prises en ce qui concerne la circulation piétonne (signalisation de changement de trottoir si nécessaire).

ARTICLE IV : Le présent arrêté entrera en vigueur dès la mise en place de la signalisation.

ARTICLE V : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE VI : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE VII : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Le Creusot-Montceau, la Police Municipale de Torcy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié - Publié le

13 AOUT 2025

Le Maire,

Fait à TORCY, le 13 août 2025

Le Maire,

Par déléguation du Maire,
La Première Adjointe,
Mme Nadège CANTIER.



M. Philippe PIGEAU

Par déléguation du Maire,
La Première Adjointe,
Mme Nadège CANTIER.